République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur Et de la recherche Scientifique Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-

NIF:098620019026427.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°69/U.S/2021 affichée en date du 07/12/2021 relative à l'expertise relative à l'opération de la réhabilitation du bloc pédagogique de la faculté de droit de l'université de saida.

suite à l'évaluation des offres effectuée le 15/12/2021, l'offre du soumissionnaire suivant a été retenue :

Soumissionnaire retenu	N.I.F	Délal d'exécution	Montant global en T.T.C (DA)	Note obtenue	Critére de choix
CEET Badour Ahmed	107970800000121	10 jours	952 000.00	34 pts	Seule offre qualifiée techniquement

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour d'affichage de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du servicepublic.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission compétente, dans un délai de dix (10jours) à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixiéme jour coıncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

> Signal Signal